



Règlement intérieur

GAZELEC OMNISPORTS

Article 1

CHARTRE DU CLUB

Transmettre au fil du temps ses valeurs et son état d'esprit. Le développement du club se fait à travers ses membres dans le respect des règles de vie de l'association.

Le club veille à la mise en place et au contrôle de la formation dans le cadre de son projet sportif, de ses traditions et de son identité.

A travers l'ensemble des catégories, les joueurs évoluent sportivement et humainement afin de contribuer au développement du club et à ses performances sportives. Le club, met en place et contrôle ses activités à travers :

- L'équipe dirigeante
- Les éducateurs/entraîneurs
- Le projet sportif
- Le suivi de la formation (joueurs et encadrement)
- Les choix pédagogiques,
- Les contenus techniques.

Le club a la possibilité d'écarter les membres qui ne respecteraient pas ces règles de vie et de bonne conduite propres au club. Au-delà des résultats aux compétitions, le club met en avant le développement personnel et collectif des membres au sein de sa structure.

Article 2

CHARTRE DE L'ENCADREMENT

L'encadrement est le rouage essentiel entre le joueur et le club. Le terme encadrement englobe les fonctions d'éducateurs, entraîneurs, soigneurs, dirigeants, accompagnateurs et toutes les personnes susceptibles d'intervenir auprès des différentes équipes.

Qualifiés, formés à leurs rôles, les encadrants sont là pour transmettre la culture et les règles du club, éduquer les joueurs qui leur sont confiés en les amenant à leur plus haut niveau de pratique. L'encadrant est un exemple pour le joueur : attitude, termes, propos.

➤ Voici ses droits :

- Respect de la part de chacun : enfants, jeunes, adultes, parents, spectateurs, club et structures
- Reconnaissance de son travail en raison de son investissement, de sa formation et de sa qualification
- Reconnaissance de sa responsabilité dans sa mission éducative
- Information dans le club
- Formation continue dans sa tâche
- Appui du club

➤ Et ses devoirs :

- Être irréprochable pour ses partenaires (moralité, assiduité, ponctualité)
- Contribuer à la sérénité du groupe
- Être décideur et responsable des moyens mis en œuvre dans le cadre du projet de club qu'il est tenu de respecter
- Rester efficace et crédible dans son rôle ; pour être performant il doit poursuivre son information et sa formation
- Participer activement à la construction du travail en équipe au sein du club
- Privilégier l'intérêt du groupe à celui de l'individu sans pour autant négliger celui-ci
- Être responsable de son groupe et de sa dynamique
- Contrôler les présences et veiller à la sécurité
- Être disponible pour chacun, joueurs ou encadrants
- Ne pas laisser les enfants sans surveillance sur le parking au retour des matchs (attendre les parents)
- Veiller à l'intégrité physique et la santé des joueurs
- Participer à la vie du club.

Article 3

CHARTRE DES PARENTS ET SPECTATEURS

Le temps passé par les parents dans le club et les activités proposées doivent contribuer à la formation et à l'épanouissement des joueurs dans le cadre du projet de club et ses perspectives.

➤ Voici leurs droits au sein du club :

- Aux bonnes conditions d'accueil
- A la sécurité

- Au respect de chacun
- A la formation et l'information
- Voici leurs devoirs :
 - Accompagner et rester en retrait pendant l'activité
 - Veiller à l'assiduité et à la ponctualité,
 - Prévenir en cas d'absence
 - Se mettre en relation avec l'éducateur
 - Aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche : attitude, tenue, propos
 - Aider l'enfant à accepter les contraintes du groupe malgré son âge et sa maturité
 - Être de bons spectateurs et supporters
 - Supporter l'enfant et ses partenaires
 - Respecter l'arbitre, les adversaires et l'entourage (dont les autres parents)
 - Considérer le club et ses règles comme un lieu d'éducation et de formation
 - Considérer que la compétition n'est qu'un moyen de formation
 - Se mettre à la disposition de l'éducateur en cas de force majeure
 - Venir chercher les enfants à l'heure indiquée par l'éducateur (horaires de retour pour les matches ou les tournois)
 - Ne pas pénétrer dans le vestiaire avant, pendant et après les entraînements / matches / tournois
 - Participer à la vie du club (par la présence autour du terrain aux événements, par l'aide matérielle/financière...).

Article 4

CHARTRE DU SPORTIF

Le SPORTIF, voici ses droits :

- Au respect de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres
- A la meilleure formation :
 - Sportive : connaissance des règles, compréhension du jeu,
 - Technique : développement physique et "santé" dans la sécurité
 - Apprentissage gestuel
- A une éducation et une formation progressive en fonction de ses possibilités
- A l'expression
- Au plaisir dans la pratique de sa discipline
- A son épanouissement par la pratique
- A l'aide et la compréhension de ses éducateurs, ses parents et de la structure du club
- Au respect de son intégrité physique, sur et en dehors du terrain.

Voici ses devoirs :

- ✓ Respecter :
 - Ses partenaires
 - Ses adversaires, qui sont des partenaires de jeu et de loisir
 - Le groupe
 - Le matériel au club et en dehors du club : locaux, cars, terrains, ...
 - L'encadrement, les éducateurs, les arbitres, les adultes, les responsables, etc...
- Respecter les décisions des personnes qui sont responsables de lui,
- Respecter ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité aux entraînements et aux matches
- Participation attentive et active
- Prévenir en cas d'absence
- Privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel
- Être responsable
- Considérer que le jeu fait partie de la formation au même titre que les entraînements ou stages,
- Respecter les règles et la culture du club
- Participer à la vie du club : veiller à ne pas oublier ses affaires dans le vestiaire et ne pas ranger celles des autres dans son sac par mégarde.
- Le Gazelec décline toute responsabilité en cas de vols d'objets personnels dans ses locaux.

Nos devises :

Politesse-Courage-Sincérité-Honneur-Modestie-Respect-Contrôle de soi-Amitié

« TOUS UNIS POUR LE GAZELEC OMNISPORTS »